



**Selectour**

AYVAD VOYAGES

**DECOUVERTE DE MOULINS ET VICHY**

Séjour réservé aux adhérents du CRILAC

**Du 9 au 11 AVRIL 2024 – 3 jours /2nuits**

**Renseignements et inscriptions auprès du CRILAC :**  
**avant le 9 Novembre 2023**

**COORDONNEES**

NOM : .....PRENOM : .....

NOM : .....PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TEL : .....portable.....

Email : .....

**INSCRIPTION VOYAGE :** base 35/39 personnes **590€/pers.**

**Base 40/44 personnes : 570 € /personne**

**Base 30/34 personnes : 610 € /personne**

**Hébergement en Hôtel 3\*\*\* , formule selon programme**

CHAMBRES – merci de cocher une case

Chambre Double - 2 personnes

Chambre Twin \*- 2 personnes \*Twin : chambre à 2 lits

A Partager avec : .....

Chambre single – 1 personne avec supplément de 80 €

**INSCRIPTION IMPERATIVE Avant le 9 NOVEMBRE 2023**

**ECHEANCIER :**

**30/11/2023 : 200 € / pers**

**10/02/2024 : 200 € / pers**

**Avant le 10/03/2024 : Solde + chambre individuelle** (montant à reconfirmer selon le nombre définitif de participants et selon le type de chambre choisie : l'agence vous fera parvenir une facture de solde)

Par chèque à l'ordre d'AYVAD VOYAGES

La réservation est effective après réception du règlement.

**Le Voyage, c'est Ayvad & Vous !**

12 avenue Gantín | BP 14 | 74150 | RUMILLY  
Tél : 04 50 01 03 23

17 route de Marsin | La Croisée des Routes | 74270 CHENE EN SEMINE  
Tél : 04 50 01 88 99

Siège social : 20 rue Jean Moulin 74150 RUMILLY - SARL au capital de 18600 € - RC 971883 | SIRET 824 493 845 00013 - APE 7911Z – N° TVA FR 74 824 493 845 – Agence de Voyages IM 074 17 00 07  
[www.ayvad-voyages.com](http://www.ayvad-voyages.com)



#### **ANNULATION**

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous à titre de dédit, en fonction de la date de début de voyage.

#### **En cas d'annulation d'un de vos participants vous seront retenus les frais suivants :**

- plus de 60 jours avant la date de départ : l'acompte de 30% ne sera pas remboursé
- de 60 jours à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant du voyage
- moins de 30 jours avant la date de départ 100% du montant du voyage

**Ces frais seront remboursés par l'assurance si nous sommes informés avant le départ de votre voyage et si la cause de l'annulation est prise par l'assurance : maladie, décès... (contrat sur demande).**

**Important : Une franchise de 50 € et le montant de la prime d'assurance 25€ / personne ne sont jamais remboursés par la compagnie d'assurance.**

Il ne pourra être prétendu à aucun remboursement si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur sa convocation, ces faits s'analysant en une annulation à l'initiative du client.

**Votre inscription vous engage à respecter les réglementations sanitaires, et ce même si ces dernières changent entre le moment de la réservation et le départ du voyage. Si les conditions sanitaires ne sont pas respectées, nous ne pourrons vous accueillir pour le départ du groupe. L'annulation sera donc considérée de votre fait et les conditions d'annulation indiquées plus haut seront appliquées et les prestations seront donc non remboursables.**

Sur votre convocation de départ que vous recevrez 15 jours avant le départ vous seront précisées les conditions sanitaires à respecter durant votre trajet et durant votre séjour.

Je soussigné (nom, prénom) ..... agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance du programme et des conditions d'inscriptions.

**Date :..... Signature : .....**